



## Compte rendu Réunion du Conseil Communautaire

L'an deux mille neuf et le vingt mai, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

**Présents** : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET – Alain CAMPACI - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Santiago CONDE – Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Dominique DIAS - Noël GENIALE – Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS – Martine LAMBERTIN - Patricia LARMET - André MORRA - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Khadija PINCHON - Maryline POUGENC - Marie ROCA – Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO – Jean SPALMA - Jean-Pierre SPIERO

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Bruno ALBET pour M. Dominique DIAS – Mme Mireille BARBUSSE pour M. Alain CAMPACI – Mme Carine BORD pour Mme Khadija PINCHON – M. André DELLA-SANTINA pour M. Jean SPALMA – M. Yves FONTANET pour M. Noël GENIALE – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – Mme Christel PAGES pour Mme Florence COMBE – Mme Laure PELATAN pour Mme Christine GROS

**Absent** : M. Jacques DELORD



Les délégations syndicales CGT et CGC, représentant le personnel de la Compagnie des Salins du Midi, ont sollicité Monsieur le Président pour présenter et sensibiliser les Conseillers Communautaires sur le plan de restructuration, envisagé par leur Direction, pour le site d'Aigues-Mortes.

Monsieur le Président accède à cette demande et les invite à prendre la parole.

Les délégués syndicaux expliquent :

« Une réunion, s'est tenue hier, à la Direction Générale des Salins à Paris. Le projet de réorganisation du site d'Aigues-Mortes devrait menacer 59 emplois pour les trois points ci-après énumérés :

- 1) *Des raisons économiques : L'entreprise doit faire face à un lourd endettement dû à un montage financier. Ce qui est regrettable, c'est que l'emploi à Aigues-Mortes est menacé alors que le site est rentable. La Direction envisage de spécialiser tous les sites en fonction de leurs différentes productions et notamment celui d'Aigues-Mortes dans le petit conditionnement. La réorganisation prévue est purement économique et vise à réduire les coûts de production de sel de mer en camelle. La Direction souhaite réduire la superficie salinière de 430 ha à 211 ha et vendre la zone inoccupée.*
- 2) *L'usine : La Direction envisage de déplacer la presse d'Aigues-Mortes. Ceci entraînera le licenciement de trois salariés alors que c'est une des machines qui fonctionne le plus.*
- 3) *La réduction des points morts : la Direction souhaite se séparer des personnels qui gravitent autour des équipes estimant qu'il s'agit de points morts.*

*La Direction, par ce plan, espère financer son projet par de l'investissement (70 millions €) sur 5 ans.*

*Le personnel souhaite faire réaliser des analyses pour démontrer que le site d'Aigues-Mortes est rentable et que les raisons invoquées par la Direction sont purement économiques. Cependant, cette démonstration ne sera pas facile. Les organisations syndicales ont obtenu la nomination d'un expert comptable pour examiner la teneur économique du projet de restructuration.*

*Des licenciements secs sont prévus alors que la Direction envisage, ensuite de sous-traiter les services. Cette situation n'est pas acceptable. L'effectif du service production devrait passer de 41 à 24 agents, soit une diminution de 40%.*

*Les passages des péniches de transport de sel, que la Communauté de Communes a été obligée de financer, ont été supprimés, ainsi que les transports par trains.*

*Le constat est tel qu'aujourd'hui, la charge de travail dépasse les heures supplémentaires légales et la Direction, en contrepartie, prévoit un plan social qui va réduire les effectifs et la masse salariale. Aucune machine n'est prévue pour remplacer le travail de 59 personnes.*

*Aucun investissement n'a été réalisé depuis plusieurs années sur les machines qui sont aujourd'hui vétustes.*

*Il n'y a pas garantie de pérennité du site malgré les 59 licenciements envisagés et le personnel qui restera ne sera pas rassuré pour l'avenir. Aujourd'hui, l'entreprise est encore rentable alors que dans quelques temps ce ne sera peut-être plus le cas. Nous devons être capables de servir nos clients et lutter ainsi contre la concurrence de nos pays voisins. Pour exemple, la production espagnole est 20% moins chère que la notre dans les chiffres que nous présente la Direction. La Direction remet en cause aujourd'hui, notre outil de travail et notre sel de Camargue. Il n'est pas concevable de réduire notre production de sel alors qu'elle est presque naturelle.*

*Notre principal coût est lié à la récolte (22 € la tonne de sel brut) alors que le sel d'Espagne coûte 8 € la tonne. Face à ces chiffres, il est difficile de faire jouer la concurrence. Au prix du sel brut, il faut ajouter les frais de transports. La Direction a donc prévu un redécoupage de la carte géographique qui ne permet pas, à notre sens de réelles économies.*

*Le seul point positif, dans ce programme, est la revalorisation du terroir camarguais avec la création d'un pôle marketing et tourisme pour promouvoir le sel de Camargue*

*Le rapport de l'expert que nous avons mandaté devrait être présenté le 10 juin prochain.*

*Il est à préciser que techniquement, le site des Salins d'Aigues-Mortes ne peut pas être fermé de façon soudaine sans que quelques agents restent sur site pour pomper l'eau des salines et maintenir les terrains à sec. Notre région est touristique et la Direction va prochainement solliciter la Mairie d'Aigues-Mortes et le Président de la Communauté de Communes Terre de Camargue pour installer une autre activité sur le site et notamment un centre de thalassothérapie. Ce projet peut être bénéfique au canton mais il faut que cette activité soit complémentaire à l'activité salinière. Il serait intéressant de privilégier les salariés de l'entreprise et leur permettre, ainsi, une évolution de carrière.*

*Les représentants du personnel remercient l'ensemble du Conseil Communautaire pour leur écoute et sollicitent leur soutien. »*

Monsieur le Président et l'ensemble du Conseil Communautaire sont sensibles aux arguments exposés par les représentants du personnel de la Compagnie des Salins du Midi et leur assure que tous les élus les soutiennent. Il propose, donc, d'ajouter à l'ordre du jour de la séance qui va suivre, une question complémentaire pour l'adoption d'une motion en soutien au personnel. Cette motion sera ensuite transmise aux institutions déconcentrées et décentralisées, ainsi qu'au Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, au Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville ainsi qu'à la Commission Européenne.



Après cette présentation, Monsieur le Président invite chacun à reprendre sa place.

Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Richard PAULET est nommé secrétaire de séance.

Aucune remarque n'étant faite, le procès verbal de la séance du 29 avril 2009 est adopté à l'unanimité.



**Ordre du jour :**

1. Modification des statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue
2. Liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué et nature de cette attribution
3. Modification du tableau des effectifs
4. Opération Canton Pass' 2009 – Convention-type de partenariat avec les prestataires
5. Opération Canton Pass' 2009 : Tarif du chéquier
6. Arrêt de l'activité de « voile loisir », remboursement des séances
7. Modification n° 1 du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) du Centre Aqua-Camargue
8. Demande d'aide financière section sportive collègue Irène Joliot Curie
9. Convention de mise à disposition d'une salle intercommunale au sein du service Maison de l'Emploi pour 2009, avec l'IRFA
10. Prise en charge financière pour la numérisation des données du PLU d'Aigues-Mortes et de Saint Laurent d'Aigouze sur le serveur cartographique du Pays Vidourle Camargue
11. Réfection du Chemin de la Pataquiere : attribution des lots 1 et 5

Suite à l'intervention des représentants du personnel des Salins du Midi, Monsieur le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour une question complémentaire :

12. Motion en soutien de l'emploi et de l'activité salinière sur Aigues-Mortes

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte cette proposition.



Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des décisions qu'il a prises par délégation.

**Décision n° 09-20** du 07/04/2009 déposée en Préfecture du Gard le 09/04/2009

Marché pour le remplacement d'une canalisation d'eaux usées en aérien, route du camping de l'Espiguette au Grau du Roi conclu avec SPIE BATIGNOLLES PETAVIT sis à Montfavet – 84143, pour un montant de 20 805.00 € HT soit 24882.78 € TTC.

**Décision n° 09-21** du 08/04/2009 déposée en préfecture du Gard le 14/04/2009

Marché pour l'achat de mobilier de bureau conclu avec CAMIF COLLECTIVITES sise à Aix en Provence – 13854 pour un montant de 5 199.88 € HT soit 6 219.06 € TTC.

**Décision n° 09-23** du 21/04/2009 déposée en préfecture du Gard le 23/04/2009

Marché pour la fourniture et la livraison de pain frais artisanal pour tous les restaurants scolaires du territoire, conclu avec la BOULANGERIE GILLES sise à Aimargues – 30470, du 04/05/2009 au 18/12/2009 puis renouvelable pour une période de un an pour un prix unitaire de 0.50 € HT soit 0.53 € TTC avec quantités minimum et maximum pour les deux périodes.

**Décision n° 09-24** du 29/04/2009 déposée en préfecture du Gard le 30/04/2009

Marché pour l'organisation des activités de sports nautiques ( voile) pour les écoles primaires situées sur le territoire de la Communauté de Communes Terre de Camargue conclu avec l'UCPA sis à le Grau du Roi pour un montant de 500 € net avec 40 séances prévues du 04 mai au 19 juin 2009 et 32 séances prévues du 14 septembre au 9 octobre 2009.

**Arrêté n° 2009-02** du 28/04/2009 déposée en préfecture du Gard le 30/04/2009

Arrêté portant sur la création du Conseil Portuaire des ports maritimes communautaires de plaisance d'Aigues-Mortes et de Le Grau du Roi.

**Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue - N°2009-05-62**

La Communauté de Communes Terre de Camargue, possède, depuis sa création, en décembre 2001, la compétence relative à l'aménagement, la gestion et l'entretien des ports d'Aigues-Mortes, du Grau du Roi et du chenal les reliant (à l'exclusion du port de plaisance de Port Camargue et du port de pêche du Grau du Roi). La limite de la compétence intercommunale est située au Pont Rouge à Aigues-Mortes. Au-delà, il ne s'agit plus de la zone maritime, mais de la zone fluviale dont la compétence est assurée par les Voies Navigables de France (VNF).

Afin de rectifier une erreur qui s'est glissée dans l'intitulé définissant les statuts, sont sur le domaine maritime et non pas fluvial, le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, de modifier les statuts de la Communauté de Communes, comme suit :

« A/ COMPETENCES OBLIGATOIRES

- En matière de développement économique  
1/ *Aménagement, gestion et entretien de zones d'activités industrielles commerciales, tertiaires, artisanales ou aéroportuaires, touristiques d'intérêt communautaire.*

*Sont considérés d'intérêt communautaire*

- *Les zones d'activités économiques existantes et à créer*
- **Les ports maritimes de plaisance d'Aigues-Mortes et de Le Grau du Roi, y compris le chenal d'Aigues-Mortes, à l'exclusion du port de Port Camargue et du port de pêche.**

*2/ Actions de développement économique*

«Dernier alinéa :

*Celles-ci recouvrant :*

- *Le développement du **tourisme maritime** sur les **ports maritimes de plaisance** d'Aigues-Mortes et de Le Grau du Roi, y compris le chenal d'Aigues-Mortes, à l'exclusion du port de Port Camargue et du port de pêche.*

**Objet : Liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué et nature de cette attribution - N°2009-05-63**

Devant la nécessité de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction est attribué en raison des contraintes liées à l'exercice de ces emplois et de déterminer la nature de cette attribution, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De fixer, comme suit, la liste des emplois de la Communauté de Communes Terre de Camargue pour lesquels un logement de fonction peut être attribué :
  - **Emploi** : Fonction de Gestionnaire des équipements sportifs du territoire communautaire dont le Stade du Bourgidou à Aigues-Mortes.
- De déterminer la nature de cette attribution :
  - **Type de concession** : concession pour nécessité de service, car l'agent ne peut accomplir normalement son service sans être logé dans le site où il doit exercer ses fonctions,
  - **Situation du logement** : Le logement est situé à côté du Stade du Bourgidou – Avenue Frédéric Mistral à Aigues-Mortes
    - **Consistance du logement** : Le logement se compose d'un garage, un living, une cuisine américaine, une salle de bains, trois chambres, un W.C
  - **Conditions financières** : A titre gracieux
  - **Prestations accessoires** : Les prestations suivantes sont prises en charge par l'agent :
    - fourniture de l'eau, du chauffage et de l'électricité
    - des assurances exigées pour tout locataire.

## Objet : Modification du tableau des effectifs - N°2009-05-64

Dans le cadre de la réorganisation du service des ports maritimes de plaisance de la Communauté de Communes Terre de Camargue et afin de mettre en conformité les Contrats à Durée Indéterminée (CDI) de droit privé, il convient de transformer ces postes en CDI de droit public. S'agissant d'une simple régularisation, cette opération n'entraînera aucune incidence budgétaire.

Considérant que la particularité des postes ne permet pas le recrutement d'un agent titulaire, compte tenu de la clause relative à la rémunération qui doit être maintenue dans les mêmes conditions, il convient de modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans le tableau ci-après présenté:

Dans un même temps, un agent, initialement recruté au service des ports maritimes de plaisance, est aujourd'hui affecté aux services techniques de la Communauté de Communes. Il convient donc, pour les raisons précédemment énoncées, de transformer le Contrat à Durée Indéterminée d'agent portuaire de droit privé en Contrat à Durée Indéterminée d'agent polyvalent des bâtiments non titulaire de droit public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

FILIERE	CREATION		SUPPRESSION	
	Nb de postes	Grade et temps de travail	Nb de postes	Grade et temps de travail
Technique	1	Technicien Polyvalent de PORT Catégorie B IB 654 IM 546 de droit public à TC	1	Maître de Port droit privé dès nomination
Technique	1	Technicien Polyvalent de PORT Catégorie B IB 536 IM457 de droit public à TC	1	Maître de Port adjoint droit privé dès nomination
Technique	1	Agent polyvalent des bâtiments Catégorie C IB 470 IM 411 de droit public à TC	1	Agent portuaire droit privé dès nomination

## Objet : Opération Canton Pass' 2009 – Convention-type de partenariat avec les prestataires - N°2009-05-65

Afin de déterminer les activités du Canton Pass' 2009, assurées par les entreprises prestataires, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, une convention-type de partenariat qui sera conclue avec chaque entreprise, valable jusqu'au 31 décembre 2009, fixant les modalités administratives, financières et techniques de leur collaboration.

## Objet : Opération Canton Pass' 2009 : Tarif du chéquier - N°2009-05-66

Le Conseil Communautaire décide par 35 voix pour et 1 abstention, de fixer à 39 € le tarif du chéquier Canton Pass' 2009, délivré aux jeunes et de prévoir l'édition de 150 chèquiers, représentant un montant total maximal de 5 850 €, répartis de la façon suivante entre les trois sous-régies :

- 75 chèquiers pour Aigues-Mortes, soit 2 925 €
- 55 chèquiers pour le Grau du Roi, soit 2 145 €
- 20 chèquiers pour Saint Laurent d'Aigouze, soit 780 €

## Objet : Arrêt de l'activité de « voile loisir », remboursement des séances - N°2009-05-67

Lors du débat d'orientation budgétaire, tenu le 18 février 2009, il a été décidé d'orienter les actions de la Communauté de Communes Terre de Camargue en faveur de la pratique des sports d'eau en direction des scolaires et donc, d'arrêter l'activité « voile loisir ».

Cependant, certains adhérents disposent encore, sur leur carte, de séances de voile non utilisées. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide par 34 voix pour et 2 abstentions, d'accepter de rembourser les séances non utilisées aux pratiquants de « voile loisir » dont le montant sera calculé au prorata du nombre de séances restantes et au tarif en vigueur l'année de l'achat de la carte.

**Objet : Modification n° 1 du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) du Centre Aqua-Camargue - N°2009-05-68**

Après quelques mois de fonctionnement, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité, de procéder à une modification du POSS afin de rectifier les emplacements des chaises de surveillance. Cette disposition permettra d'assurer une surveillance optimale des bassins, sans reflets parasites ainsi qu'une meilleure organisation du service rendu par les agents (ci-joint, plan modificatif).

**Objet : Demande d'aide financière pour les élèves de la section sportive du collège Irène Joliot Curie d'Aigues-Mortes - N°2009-05-69**

Les élèves de la section sportive aviron et de l'UNSS du collège sont devenus champions du Gard le 4 mars dernier et ont confirmé leur performance en remportant le titre de champions d'Académie le 22 avril. Grâce à cette victoire, ils ont acquis leur qualification pour les championnats UNSS de France d'aviron qui se déroulera à Gérardmer, dans les Vosges.

Cette superbe opportunité sportive implique un déplacement lointain ainsi que des coûts très importants comprenant le transport des élèves, des bateaux, l'hébergement et l'alimentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de verser une aide financière d'un montant de 1 000 € au collège Irène Joliot Curie d'Aigues-Mortes, pour les élèves de la section sportive du collège et pour les raisons ci-dessus énoncées,

**Objet : Convention de mise à disposition d'une salle intercommunale au sein du service Maison de l'Emploi pour 2009, avec l'IRFA - N°2009-05-70**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'adopter une convention de mise à disposition d'une salle intercommunale au sein du service Maison de l'Emploi, à intervenir avec l'organisme de formation IRFA, sis à Nîmes, valable jusqu'au 31/12/2009, pour un montant mensuel de 150 €, afin d'assurer diverses prestations commandées par Pôle Emploi et notamment des animations d'ateliers pour les demandeurs d'emploi.

**Objet : Prise en charge financière pour la numérisation des données du PLU d'Aigues-Mortes et de Saint Laurent d'Aigouze sur le serveur cartographique du Pays Vidourle Camargue - N°2009-05-71**

Par délibération du 17 septembre 2008, le Conseil Communautaire a accepté de conclure une convention de partenariat avec le Pays Vidourle Camargue et les Communautés de Communes qui le composent, pour la mise en place d'un serveur cartographique à l'échelle du Pays.

Dans le cadre de ce projet, le Pays Vidourle Camargue a pu obtenir des financements croisés de l'Etat et de la Région Languedoc-Roussillon pour financer la mise en place du serveur et la numérisation de données. Le Pays Vidourle Camargue est, aujourd'hui, en capacité de faire réaliser la numérisation des PLU d'Aigues-Mortes et de Saint Laurent d'Aigouze et d'en assumer le coût à hauteur de 80 % et sollicite la Communauté de Communes pour prendre en charge les 20 % restants, à savoir 382.72 € TTC.

D'un point de vue strictement statutaire, il semblerait logique que cette dépense soit prise en charge par les deux communes concernées, toutefois, au regard de cette proposition intéressante pour enrichir ce serveur cartographique, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de prendre en charge le coût relatif à la numérisation des PLU d'Aigues-Mortes et de Saint Laurent d'Aigouze sur le serveur cartographique du Pays Vidourle Camargue, pour un montant de 382.72 € TTC.

**Objet : Réfection du Chemin de la Pataquière - N°2009-05-72**

Dans le cadre du marché de travaux de réfection sur le chemin de la Pataquière à Aigues-Mortes, le Conseil Communautaire, suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 20 mai 2009, à l'unanimité, attribue les lots 1 et 5 comme suit :

- Le lot 1 « voirie » attribué à l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, sise à Nîmes 30034, pour un montant de 466 087.50 € HT soit 557 440.65 € TTC.
- Lot 2 « arrosage et plantations » attribué à PEPINIERES ET PAYSAGES sise à Vendargues 34740, pour un montant de 61 917.50 € HT soit 74 053.33 € TTC.

## **Motion en soutien de l'emploi et de l'activité salinière sur Aigues-Mortes - N°2009-05-73**

*Léopold ROSSO, Président de la Communauté de Communes Terre de Camargue et Conseiller Général, Jean-Paul CUBILIER, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Cédric BONATO, 2<sup>ème</sup> Vice-Président et Maire d'Aigues-Mortes, ainsi que l'ensemble des élus communautaires, sommes alertés sur la situation sociale et économique que traverse actuellement le groupe Salins.*

La production de sel de notre pays subit les effets négatifs de la concurrence mondiale compte tenu à la fois de la baisse des prix mais aussi du tonnage. Aussi, le groupe Salin 1er producteur national souhaite sauvegarder sa compétitivité en préparant un plan social particulièrement important qui toucherait près de 140 emplois sur les 733 aujourd'hui répertoriés.

Le 19 mai 2009, un plan de « Restauration et de Compétitivité » a été présenté par les dirigeants du Groupe aux représentations syndicales dans le cadre d'un Comité Central d'Entreprise.

Plusieurs sites seraient touchés et plus particulièrement celui d'Aigues-Mortes, avec la suppression de près de 60 emplois, pour la plupart à déplorer dans les collèges : ouvriers, techniciens et agents de maîtrise.

En Camargue où la production de sel marin date de l'époque romaine nous :

- partageons l'inquiétude des saliniers, inquiétude renforcée par l'avenir incertain réservé au maintien et au développement de l'activité salinière en Camargue. Les salins font partie intégrante de notre culture et de notre patrimoine,
- apportons notre soutien sans faille à l'ensemble des salariés et à leur famille qui sont dans la crainte,
- restons à l'écoute à la disposition des représentants des salariés et de la direction du Groupe afin de les encourager et les soutenir dans toutes les décisions qui pourraient être prises en faveur du maintien de l'emploi et du développement de l'outil de récolte et de production
- encourageons l'exploitation maximum de la potentialité du site et soutenons tous les investissements qui pourraient être effectués sur l'outil de travail,
- restons vigilant sur le risque qu'encourt l'emploi posté en étant remplacé par de la sous-traitance extérieure,
- défendons avec force la spécificité et le savoir faire ancestral acquis par les salariés des salins pour la récolte du sel marin qui en font ainsi en méditerranée une entreprise unique,
- nous opposons à tout démantèlement du patrimoine des Salins qui mettrait en péril l'équilibre d'un éco-système fragile,
- proposons qu'une large consultation soit effectuée sur le plan de restauration présenté avec une participation effective des représentants des salariés.

***En conséquence le Conseil Communautaire Terre de Camargue, apporte son total soutien à l'ensemble des salariés de l'établissement d'Aigues-Mortes et dans son rôle de relai auprès des collectivités territoriales et de l'Etat, exercera un devoir de vigilance sur la nature et la pertinence des aides éventuelles apportées qui devront se transformer en contreparties fermes pour la viabilité et le développement de l'outil de production.***

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30*

Le Président

Léopold ROSSO